



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2007
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 7^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Le Roux (Vice-Président) (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 52 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Système financier international et développement
- c) Crise de la dette extérieure et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque Commission.



En l'absence de M^{me} Lintonen (Finlande), M. Le Roux (Afrique du Sud), Vice-Président, assume la Présidence. La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 52 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

b) Système financier international et développement (A/62/119 et A/62/71-E/2007/46)

c) Crise de la dette extérieure et développement (A/62/151 et A/62/71-E/2007/46)

1. **M. Montes** (Directeur, Division de l'analyse des politiques et du développement, Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/62/119).

2. **M. Khalidi** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] présente le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la dette extérieure (A/62/151), qui contient une analyse approfondie des principales questions et des principaux événements relatifs à la dette extérieure, notamment de ceux qui concernent les pays en développement.

3. **M. Mero** (République-Unie de Tanzanie) demande dans quelle mesure les pays sont tenus de traiter la dette intérieure différemment de la dette extérieure.

4. **M. Khalidi** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] répond que le rapport a souligné que, dans l'hypothèse d'une capacité suffisante à gérer les stratégies relatives à la dette publique, la dette intérieure présenterait moins de risques que la dette extérieure. Toutefois, le dosage exact de dette intérieure et de dette extérieure serait fonction des conditions macroéconomiques de chaque pays en développement. Le rapport a simplement cherché à montrer le fait que l'émergence de marchés financiers dans les pays en développement ne peut que favoriser leur développement.

5. **M. Bagchi** (Inde) demande si la menace de déséquilibres entre les monnaies affecte principalement la dette extérieure ou si, hormis dans le cas de la pleine convertibilité du compte de capital, cette menace pèse également sur la dette intérieure.

6. **M. Khalidi** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] déclare que la dette intérieure est généralement jugée plus sûre

parce qu'elle est liée principalement à des disparités entre échéances, tandis que la dette extérieure est liée à la fois à des disparités entre échéances et monnaies.

7. **M. Montes** (Directeur, Division de l'analyse des politiques et du développement, Département des affaires économiques et sociales) souligne que la convertibilité du compte de capital est une question internationale importante en raison de l'intérêt que portent les investisseurs étrangers à l'achat de la dette intérieure et de la difficulté qu'ont les pays ayant un compte de capital à maintenir des taux de change compétitifs pour leur commerce extérieur.

8. *Le Président invite la Commission à ouvrir un débat général sur ce point.*

9. **M. Khan** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que si l'allègement de la dette offert au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a pu dégager des ressources pour le développement, cela ne saurait suffire pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs de développement reconnus à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut d'urgence des initiatives plus radicales et plus exhaustives pour résoudre les problèmes de la dette extérieure des pays en développement d'une manière efficace, équitable et propice au développement.

10. L'allègement de la dette a été trop lent et, contrairement à ce qui avait été prévu à l'origine, il n'a pas revêtu un caractère additionnel; de plus, il devrait s'étendre aux pays dans le besoin qui n'étaient pas visés par les initiatives IADM et PPTE. Il est essentiel de reconsidérer les modalités et les critères d'admissibilité exigés pour pouvoir bénéficier de l'allègement de la dette, de manière à assurer l'additionnalité et à appuyer à l'avenir un allègement de la dette pour tous les pays qui en ont besoin.

11. L'octroi de ressources additionnelles et la pleine exécution des engagements d'aide sont indispensables pour traiter les problèmes de la dette des pays en développement dans leur ensemble. À ce propos, le Groupe des 77 et la Chine déplorent vivement que, malgré les promesses d'un montant additionnel de 50 milliards de dollars, les flux d'APD aient en fait diminué et que l'on doive compter fortement sur les annulations et les restructurations de la dette. S'il est

vrai que l'allégement de la dette peut jouer un rôle en débloquent des ressources, il ne saurait se substituer à d'autres sources de financement.

12. Il ne faut pas lier la durabilité de la dette à l'aptitude du pays à atteindre ses objectifs nationaux de développement, pas plus qu'aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Il est tout aussi important de faire preuve de souplesse dans chaque cas en ce qui concerne les seuils à respecter. Enfin, il importe que les scénarios d'endettement prennent en compte l'éventualité de chocs extérieurs et que les analyses de la durabilité de la dette ne soient pas fondées sur des indicateurs de gouvernance subjectifs. On pourrait également assurer la viabilité à long terme de la dette en augmentant le volume de financement sous forme de don, en annulant la totalité de la dette publique multilatérale et bilatérale des pays pauvres très endettés et en allégeant sensiblement ou en restructurant la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire ayant un niveau d'endettement intenable. Les efforts déployés par les pays en développement pour que leur endettement reste supportable se trouveraient grandement facilités par un meilleur accès de leurs exportations aux marchés et par d'autres mesures propres à renforcer leur capacité de production.

13. Le Groupe des 77 et la Chine, comme le Secrétaire général dans son rapport, jugent douteuse l'affirmation selon laquelle les nouveaux bailleurs de fonds bilatéraux pourraient bénéficier de la dernière série de mesures d'allégement de la dette sans en partager le coût. La présence de nouveaux bailleurs de fonds engendre une saine concurrence, qui offre ainsi des choix aux pays bénéficiaires et leur permet d'attirer les ressources dont ils ont tant besoin pour leur développement vers des domaines où les bailleurs de fonds traditionnels hésitaient à s'engager.

14. À propos du point 52 b) de l'ordre du jour, il souligne que les pays en développement sont de plus en plus vulnérables aux actions des pays développés, sur lesquelles ils n'ont tout au plus que des moyens d'action limités, notamment celles qui ont trait à la conception et la commercialisation de produits financiers novateurs et complexes. Il est clair que l'on a besoin de mécanismes réglementaires plus stricts et de transparence dans le traitement de ces innovations dans les pays développés. Des initiatives conçues à la hâte pourraient avoir des conséquences désastreuses pour les pays en développement.

15. Les riches ne peuvent continuer à définir les politiques financières, monétaires et commerciales mondiales qui ont un tel impact sur le destin de milliards d'êtres dans les pays les plus pauvres. Alors même que des réformes de la gouvernance peuvent être entreprises dans le moyen ou le long terme, il pourrait s'avérer nécessaire de définir des mesures pour faire face aux problèmes du ralentissement de l'économie mondiale et de sa prédisposition à la récession. Le Groupe des 77 et la Chine sont favorables à une réforme en profondeur de l'architecture financière mondiale, notamment à l'accroissement du nombre de voix dévolues aux pays en développement, selon un calendrier fixé. Cette réforme devrait s'efforcer de répondre aux problèmes de la stabilité financière et de l'accès à un financement pour les pays qui en ont vraiment besoin. Les actuelles tentatives de réforme entreprises par le Fonds monétaire international (FMI) ne traitent que certains aspects de ces problèmes. Seuls des changements dans la répartition des voix permettraient de résoudre les problèmes fondamentaux de l'instabilité et de l'impossibilité d'accéder à des liquidités. Il incombe à la communauté internationale de définir une vision stratégique d'une réforme d'ensemble du système financier et monétaire international axée sur les objectifs d'une croissance et d'un développement rapides, équilibrés et soutenus d'une économie mondialisée. Cette réforme doit comprendre l'offre de liquidités, notamment de Droits de tirage spéciaux, d'APD, de prêts, d'investissement étranger direct et d'investissement privé.

16. **M^{me} Gomes** (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats - Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine -, des pays engagés dans un processus de stabilisation et d'association - Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie -, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la Moldova et de l'Ukraine, déclare que l'Union européenne participe activement au débat sur l'Aide pour le commerce et espère parvenir à une stratégie européenne commune sur l'Aide pour le commerce d'ici à la fin de 2007. L'Union européenne est collectivement déterminée à porter le volume total de son aide au commerce à 2 millions d'euros par an d'ici à 2010. Les accords de partenariat en cours de négociation avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont un exemple concret de sa volonté de lier le commerce, l'intégration économique et le développement.

17. Les négociations de Doha ont fait plus de progrès qu'il ne semble. Elles ont atteint le point où le coût de l'échec serait beaucoup plus lourd que le coût résiduel de conclusion de ce Cycle.

18. L'Union européenne s'est engagée à accroître l'APD, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les pays membres ont collectivement dépassé l'objectif de 0,39 % de leur produit national brut à affecter à l'APD pour 2005, et restent déterminés à atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut d'ici à 2015, avec un objectif collectif immédiat de 0,56 % d'ici à 2010. Pour aller de l'avant dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, l'Union européenne s'efforce de promouvoir une meilleure complémentarité entre les donateurs.

19. L'Union européenne est favorable aux sources de financement novatrices introduites et appuyées à titre volontaire par certains de ses États membres, notamment aux initiatives en matière de santé telles que la Facilité internationale de financement pour la vaccination et l'UNITAID, ainsi que les Engagements avancés sur le marché pour la création de nouveaux vaccins. Certains membres sont favorables à l'application d'une taxe sur les transactions de change. Il conviendrait également de rechercher des mécanismes de financement novateurs et des solutions pour le financement d'activités environnementales, notamment d'activités liées aux changements climatiques dans les pays en développement, y compris le marché du carbone. De telles initiatives, ainsi que le rôle d'autres sources de coopération technique et financière, doivent être considérés à la lumière des principes de la Déclaration de Paris. S'il est vrai que les envois de fonds des travailleurs émigrés ne sauraient remplacer l'APD, l'impact qu'ils peuvent avoir sur le développement ne saurait pour autant être sous-estimé ou ignoré. Il reste nécessaire d'assurer le transfert des ces envois de fonds dans de meilleures conditions de coût et de sécurité.

20. Les États membres de l'Union européenne ont affecté des ressources additionnelles à d'importants efforts d'allègement de la dette. L'Union encourage la pratique responsable des emprunts et des prêts et l'utilisation du Cadre de durabilité de la dette par tous les emprunteurs et tous les bailleurs de fonds. Elle se félicite des consultations engagées par le FMI pour résoudre le problème des déséquilibres mondiaux et appuie les politiques tendant à réduire ceux-ci tout en maintenant la croissance économique. Cette réduction

se ferait par le biais de politiques de taux de change et de politiques économiques nationales favorisant la stabilité intérieure. L'Union européenne reste favorable aux efforts menés au sein de la Banque mondiale et du FMI en faveur de la réforme de la gouvernance, y compris à l'idée de faire une plus large place aux pays en développement dans le processus de décision. Les deux principaux buts sont de faire en sorte que la distribution des quotes-parts reflète fidèlement le poids économique des pays membres et le rôle qui est le leur dans l'économie mondiale et le système financier, de même que leur aptitude à apporter une contribution financière et à faire mieux entendre la voix des pays à faible revenu au sein du FMI. L'Union européenne reste attachée à assurer la participation effective des pays en développement et des pays à économie en transition au sein des institutions financières internationales.

21. **M. Talbot** (Guyana), parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies, déclare que les États membres de la CARICOM s'appuient sur des politiques macroéconomiques prudentes pour faire face à certains des enjeux particuliers de la région. La Communauté a cherché à accroître sa viabilité économique et sa compétitivité par le biais d'une intégration plus profonde avec la création du Marché et de l'économie unique des Caraïbes. Il faut un cadre macroéconomique international souple et porteur pour favoriser les résultats économiques et le développement d'ensemble des petits pays concernés. L'incohérence et les déséquilibres grossiers de l'économie mondiale, y compris du système commercial et financier international, nuit aux États de la CARICOM et complique leurs efforts de développement.

22. Tant que le Cycle de Doha ne sera pas parvenu à une issue juste et équitable, la crédibilité et la viabilité du système commercial international resteront en doute. La CARICOM approuve les principes du traitement spécial et différentiel des petites économies. Les difficultés particulières auxquelles se heurtent les États en développement sont particulièrement visibles dans la gestion de la dette publique. Si certains membres de la CARICOM ont effectivement bénéficié d'une importante remise de leur dette, notamment dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et de son prolongement à la Banque interaméricaine de développement, d'autres

membres ont vu le volume de leur dette augmenter sensiblement et les conditions d'emprunt se faire de plus en plus défavorables, et d'autres encore n'ont bénéficié tout au plus que d'une légère amélioration de leur ratio d'endettement. Si cette situation persiste, en particulier face à des taux d'intérêt croissants pour les prêts des institutions multilatérales et les prêts privés, le fardeau de la dette s'alourdira considérablement, avec les effets négatifs que cela comportera pour les perspectives de croissance économiques des pays de la CARICOM. La communauté internationale doit accorder plus d'attention à la grave situation d'endettement des petits États vulnérables classés comme pays à revenu intermédiaire ou comme pays de la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire.

23. Les sources novatrices de financement du développement doivent servir de complément à l'APD et non se substituer à elle. La CARICOM renouvelle l'appel aux pays développés pour qu'ils honorent l'objectif d'une APD de 0,7 % de leur PNB et qu'ils accélèrent la réalisation de leurs engagements, y compris du Consensus de Monterrey. Elle attend avec intérêt la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement qui doit se tenir au Qatar en 2008.

24. Les pays de la CARICOM ont besoin d'un appui plus prononcé de la communauté internationale en cas de catastrophes naturelles, auxquelles la région est particulièrement vulnérable. Ils attachent une certaine importance à la création récente du Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes et espèrent que les pays touchés pourront avoir accès sur demande à des fonds de secours d'urgence.

25. L'accentuation des disparités et les niveaux croissants d'inégalité à l'intérieur même des pays et d'un pays à un autre, de même que les asymétries des processus d'intégration régionale, contribuent à la marginalisation économique, sociale et politique, et il faut y mettre fin si l'on veut promouvoir une intégration juste et équitable. Les pays de la CARICOM consacrent des efforts opiniâtres à élever le niveau de vie de leur population, en mettant de plus en plus l'accent sur l'inclusion sociale.

26. **M^{me} Asmady** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), déclare que le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait porter sur la

mise en œuvre du Consensus de Monterrey et sur les sources nouvelles et novatrices de financement du développement. Les Philippines et l'Indonésie ont opté pour des programmes de swap de dettes comme solution durable à leurs graves problèmes d'endettement. L'ANASE est consciente des défis externes à la région qui découlent des déséquilibres mondiaux et de la volatilité des flux de capitaux. Ses membres sont résolus à rester vigilants aux risques et à maintenir de saines politiques budgétaires et monétaires tout en continuant d'appliquer des politiques propres à soutenir la demande intérieure en tant qu'instrument de la croissance.

27. L'ANASE s'est engagée dans un ambitieux processus d'intégration qui devrait aboutir à la création d'ici à 2015 d'une Communauté économique de l'ANASE, qui consisterait en un marché unique et une seule base de production et constituerait une zone économique fortement concurrentielle, une zone de développement économique équitable et une zone pleinement intégrée à l'économie mondiale. Une fois que les pays de cette communauté auront été pleinement intégrés à l'économie mondiale, l'accès aux marchés et les possibilités de production ne seront pas limités à l'ANASE et seront également ouverts aux partenaires avec lesquels elle aura signé de ses accords de libre échange. De tels accords sont en cours de négociation avec la Chine, la République de Corée, l'Inde, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

28. Pour faire face aux situations financières volatiles, l'ANASE, avec la Chine, le Japon et la République de Corée (ANASE + 3) s'est tournée vers des accords à court terme de swap de monnaies dans le cadre de l'Initiative de Chiang Mai afin de réduire la vulnérabilité de la région aux fluctuations des mouvements internationaux de capitaux. En outre, l'Initiative relative aux marchés obligataires asiatiques a été lancée afin de mettre en place un système financier régional et international robuste et résistant.

29. Grâce à la diversité des pays membres de l'ANASE, la région offre de nombreuses possibilités de tourisme et d'affaires. L'Asie est l'une des régions les plus dynamiques et à la croissance la plus rapide du monde. Les efforts entrepris par l'ANASE sont en train de porter leurs fruits, comme en témoigne le fait que l'investissement étranger direct dans la région a enregistré une croissance de 17 % en 2005.

30. **M. Ehouzou** (Bénin), parlant au nom du Groupe africain, dit que les institutions, la gouvernance et les activités du système financier international doivent s'adapter à la nouvelle situation mondiale, sans pour autant perdre de vue leur mandat initial. L'élimination de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement doivent être l'une des priorités de la communauté internationale, y compris des institutions de Bretton Woods.

31. Trop peu est fait pour inverser les flux nets de ressources des pays en développement vers les pays développés. L'aide publique au développement suit une trajectoire descendante, et rien n'est fait pour remédier à la participation limitée des pays en développement aux processus de décision des grandes institutions financières internationales. Il faut une réforme en profondeur de l'architecture financière internationale pour faire face aux changements de la situation internationale si l'on veut assurer la stabilité de l'économie mondiale et tenir compte des besoins des pays en développement.

32. Il importe de poursuivre les efforts d'allègement de la dette, car nombre de pays continuent de consacrer davantage de ressources au remboursement de leurs dettes qu'à la satisfaction des besoins essentiels de leur population. Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faudrait des flux financiers substantiels vers les pays en développement et les pays africains à faible revenu, assortis de conditions concessionnelles, afin de prévenir la détresse causée par la dette et les risques d'endettement à venir. Le remboursement de leur dette oblige les pays à investir moins dans l'éducation, la santé et l'infrastructure et peut aussi compromettre leur croissance économique. En outre, comme la dette extérieure doit être remboursée en devises, les pays africains ont de plus en plus de mal à faire face à l'accroissement de son encours.

33. Par conséquent, l'allègement de la dette ne serait pas très bénéfique tant que les pays pauvres continuent d'avoir du mal à maintenir la viabilité de leur dette. De plus, cet allègement ne peut à lui seul garantir la viabilité de la dette; pour garantir cette viabilité, il faut une forte croissance économique, la mobilisation des ressources naturelles, la diversification des exportations et de nouveaux débouchés dans ce domaine et une conjoncture internationale propice au développement. Les pays africains ont besoin de l'annulation totale de leur dette s'ils veulent pouvoir

accéder à la croissance nécessaire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

34. **M. Pataki** (États-Unis d'Amérique) salue le rapport du Secrétaire général, qui plaide avec force en faveur d'efforts redoublés pour renforcer les capacités de gestion dans les pays en développement et d'une transparence et d'une responsabilité accrues dans la gestion de la dette publique.

35. Les progrès réalisés en Afrique subsaharienne sont une raison suffisante de ne pas utiliser le mot de « crise » à propos de l'allègement de la dette. Cela dit, il importe de consolider les acquis en veillant à ce que les ressources disponibles du fait de cet allègement soient utilisées pour réduire la pauvreté et faire en sorte que le cycle prêt-allègement n'ait pas à se reproduire. Les pays en développement ont des possibilités de mobiliser les ressources nécessaires pour financer leur développement économique, et la difficulté est en partie de renforcer leur aptitude à appliquer de saines politiques macroéconomiques et à bien gérer leur dette, notamment face à un marché financier mondial de plus en plus complexe. Il importe que les pays en développement fassent preuve de la volonté d'utiliser les ressources libérées pour combattre la pauvreté et promouvoir la croissance économique. Autrement, le processus d'allègement de la dette de l'Initiative PPTE ne serait qu'un gaspillage de ressources et risquerait d'émousser l'appui des donateurs à cette initiative. Le fait que plusieurs pays admissibles n'aient pas amorcé ou achevé le processus PPTE semblerait indiquer qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la volonté politique et l'aptitude à gérer efficacement la dette et la politique économique. Les retards dans ce processus ne doivent pas être interprétés comme une réticence des créanciers à offrir un allègement de la dette.

36. Dans le cadre du renforcement des capacités et de l'encouragement à une gestion responsable de la dette, il importe que les donateurs et créanciers traditionnels et nouveaux incorporent la viabilité de la dette à leurs pratiques de prêt. Il y a un grand besoin de transparence de la part des bailleurs de fonds et des emprunteurs, ainsi que d'un sens plus aigu de leurs responsabilités si l'on veut assurer que les investissements ne soient pas le début d'un nouveau cycle d'endettement intenable. La bonne gouvernance attire de nouveaux investissements. L'idée suggérée dans le rapport du Secrétaire général que la poursuite de saines politiques économiques par les pays en développement n'est pas récompensée est simplement

dénuée de fondement. Il est clair que les pays à revenu intermédiaire qui ont fait des efforts opiniâtres pour améliorer leur gouvernance ont pu mobiliser des capitaux sur les marchés financiers internationaux privés qui sont une source très importante de financement du développement.

37. L'allégement ou la restructuration de la dette pratiqués de façon inconditionnelle et massive en dehors d'un cadre de viabilité de la dette ne peut qu'affaiblir les marchés de la dette et réduire l'accès à de nouveaux crédits. Les appels en faveur de nouveaux mécanismes d'allégement de la dette pour les pays à revenu intermédiaire ne servent qu'à détourner l'attention et les ressources de la recherche d'une solution durable aux problèmes d'endettement de ceux qui ont le plus besoin d'appui. Pour être efficaces, les marchés financiers internationaux doivent exiger des débiteurs qu'ils reconnaissent leurs obligations de remboursement et les honorent. Les débiteurs qui sont en retard sur leurs remboursements et dans l'impossibilité d'y faire face doivent mettre en œuvre des politiques économiques et des réformes qui leur donnent accès aux mécanismes en place pour la restructuration de leur dette.

38. Un débat significatif sur la réforme des institutions financières internationales est déjà engagé dans les organes où les États-Unis sont favorables à l'expansion du rôle des pays en développement, en particulier des principaux marchés émergents. Les délibérations de la Commission ne sauraient préjuger l'issue de ce débat ni formuler de critiques stériles, mais devraient plutôt se concentrer sur la viabilité à long terme de la dette. À cet égard, le système des Nations Unies a plusieurs rôles à jouer. D'abord, il doit aider au renforcement de la capacité de gestion de la dette des pays emprunteurs et exhorter les pays débiteurs à appliquer de saines politiques économiques et de saines politiques de gestion de leur dette qui sont seules susceptibles de leur ouvrir la voie à l'allégement d'une dette intenable. Ensuite, l'Organisation, en collaboration avec les institutions financières internationales, devrait promouvoir de solides marchés financiers, afin que les pays en développement puissent gagner accès à des ressources pour le financement de leur développement. Il serait tout aussi important d'encourager une gestion de la dette et des pratiques de prêt responsables afin d'assurer que l'allégement de la dette ne sera pas gaspillé mais utilisé pour favoriser la poursuite d'efforts communs pour atteindre des

objectifs convenus à l'échelle internationale. Enfin, l'Organisation pourrait promouvoir chez les créanciers une volonté politique d'accorder un traitement comparable aux pays débiteurs qui ont déjà signé des accords en vue de l'allégement de leur dette avec le Club de Paris et d'autres créanciers.

39. Pour **M. Alim** (Bangladesh), la situation de la dette extérieure des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, reste un sujet de profonde préoccupation car elle continue de s'aggraver et fait souvent obstacle au financement du développement. L'accélération du service de la dette est un dilemme pour les dirigeants des pays en développement, qui doivent décider comment utiliser leurs maigres ressources pour assurer le service de leur dette tout en répondant aux besoins essentiels de leurs populations. La situation actuelle est donc le fruit de l'impuissance des engagements internationaux passés à produire des résultats positifs.

40. L'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) a été bénéfique pour certains pays à faible revenu et devrait être étendue immédiatement à tous les pays les moins avancés. Une telle action devra s'accompagner d'un volume important d'aide au développement, d'un renforcement de l'investissement et du plein accès aux marchés assorti d'un renforcement des capacités axé sur la diversification des exportations. Les initiatives actuelles d'allégement de la dette agissent lentement et n'ont pas réussi à libérer assez de ressources pour les pays intéressés.

41. L'efficacité de l'aide repose sur trois conditions fondamentales : un engagement ferme, assorti d'une échéance, à atteindre l'objectif d'une contribution de 0,7 % du PNB à l'APD; une aide de qualité; et sa bonne utilisation par les pays bénéficiaires. À cet égard, il se réjouit de la perspective d'une heureuse issue du Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui doit se tenir en 2008 au Ghana. La mise en place d'un mécanisme permanent au sein des Nations Unies pour représenter les intérêts des pays bénéficiaires et des pays donateurs mérite d'être examinée plus avant.

42. Il est essentiel de donner une nouvelle impulsion au rôle des institutions de Bretton Woods. Par ailleurs, il importe que d'inverser la situation actuelle, où les pays en développement sont contraints de veiller eux-mêmes à se protéger en accumulant de forts volumes de réserves internationales, alors même qu'ils n'ont

d'autre choix que d'emprunter à des taux d'intérêt très élevés pour financer leur développement. Il faut mettre en place un système qui permette aux pays les moins avancés d'emprunter sans intérêt en offrant leurs propres réserves comme garantie.

43. Il est essentiel que le système financier international jouisse d'une bonne gouvernance. Les pays en développement sont fortement sous-représentés dans les institutions de Bretton Woods, et ces institutions ont besoin d'une réforme profonde de leur système de vote et de leurs structures comptables. Le doublement des voix de base, préconisé en 2006 par le Conseil des gouverneurs du FMI, ne modifierait pas la répartition des pouvoirs ou les procédures de décision. Il conviendrait d'affecter des pondérations spéciales aux pays les moins avancés dans la nouvelle formule d'établissement des quotes-parts.

44. On ne saurait trop insister sur la nécessité de conférer un caractère multilatéral à la surveillance et à la coordination des politiques. La surveillance devrait porter sur la stabilité du système et sur la répercussion des politiques macroéconomiques et financières des grandes économies sur les autres pays.

45. Le système des Nations Unies doit collaborer avec les institutions de Bretton Woods dans la recherche d'une solution aux problèmes de la dette des pays en développement. Le Groupe de la Banque mondiale a besoin d'élargir son rôle de soutien à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en renforçant la prestation de son assistance technique et en accroissant le volume de ses prêts concessionnels. L'Association internationale de développement, pour sa part, a besoin de passer à un mécanisme axé uniquement sur l'octroi de dons sans conditionnalité pour les pays les moins avancés. Ces pays devraient pouvoir jouir d'une totale flexibilité dans le choix de leurs politiques macroéconomiques.

46. **M^{me} Zvereva** (Fédération de Russie) estime que les institutions financières internationales, en particulier le Groupe de la Banque mondiale, ont contribué pour beaucoup à assurer le suivi du système financier international à veiller à sa stabilité. Sa délégation espère que le débat au sein de la Commission permettra d'apporter de nouveaux éléments sur d'autres questions importantes, telles que la surveillance multilatérale destinée à prévenir les crises financières, à promouvoir la stabilité

macroéconomique et à renforcer les secteurs financiers et bancaires nationaux.

47. La Fédération de Russie a contribué sensiblement à la stabilité du système financier international, notamment en remboursant par anticipation sa dette extérieure envers le FMI et les créanciers du Club de Paris, mais aussi par l'aide qu'elle a apportée aux pays les moins avancés. En effet, son gouvernement a décidé d'apporter une contribution de 43,5 millions de dollars à un programme du FMI destiné à aider les pays pauvres exposés aux chocs extérieurs, et apportera aussi une contribution de 90 millions de dollars à l'Association internationale de développement au cours de la période 2003-2014.

48. Son pays a entrepris des efforts ciblés afin d'apporter une aide au développement et d'offrir un allègement de leur dette aux pays les moins avancés dans le cadre du Club de Paris et d'autres organisations internationales. À cet égard, il a soutenu depuis son lancement l'Initiative PPTE, qu'il considère comme l'un des moyens les plus importants de mobiliser des ressources et de résoudre les problèmes socioéconomiques. Cet appui a également été important pour la mise en œuvre pratique de l'Initiative. La Fédération de Russie a elle-même annulé jusqu'ici 11,3 milliards de dollars de dettes des pays africains au titre de l'Initiative PPTE. Cependant, l'annulation de la dette à elle seule ne peut être efficace que si la communauté internationale coopère afin d'aider les pays en développement à améliorer leur efficacité économique. Sans croissance économique dans les pays en développement, la totalité de la dette annulée serait très vite remplacée par une nouvelle dette.

49. **M. Benfreha** (Algérie) estime que la mise en œuvre du programme de développement nécessite l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement, qui a besoin lui-même d'une meilleure surveillance multilatérale. Une bonne surveillance est le seul moyen de protéger les économies vulnérables des crises financières. La mise en place d'un système financier international prévisible et non-discriminatoire est indispensable si l'on veut atteindre les objectifs internationaux de développement et des niveaux de développement acceptables. La réforme du système actuel doit tenir compte des préoccupations de tous les pays en développement. En particulier, il importe que le FMI et la Banque mondiale améliorent la

représentation des pays en développement par une redistribution des quotes-parts.

50. Les institutions de Bretton Woods et les Nations Unies se doivent de coopérer plus étroitement, notamment pour l'élaboration de stratégies mondiales visant à promouvoir le développement et à protéger les économies vulnérables des effets de l'instabilité économique et financière mondiale. Le système financier international pourrait contribuer de façon décisive à mobiliser le financement extérieur nécessaire pour promouvoir le développement et réduire la pauvreté, en favorisant les flux internationaux de capitaux et en encourageant les pays à honorer leurs engagements à l'égard de l'APD et de l'allègement de la dette. L'interaction entre ce système et le commerce international est indéniable.

51. L'écart qui ne cesse de se creuser entre pays en développement et pays développés se trouve encore accentué par le transfert net de ressources financières des premiers vers les seconds. Le fait que ces transferts sont en hausse – d'après le rapport du Secrétaire général (A/62/119, par. 1), ils sont passés de 533 milliards de dollars en 2005 à 662 milliards de dollars en 2006 – est préoccupant.

52. Les réserves de change sont imposées par l'architecture financière internationale et sont utilisées principalement pour payer les dettes, offrir une protection contre les crises externes et maintenir la stabilité financière. L'accroissement récent de ces réserves mérite examen. Il faut aider les pays en développement à gérer ces réserves d'une manière qui favorise leur développement plutôt qu'elles ne le freinent. En temps de crise, il importe que ces pays aient accès à des liquidités à un coût raisonnable. Bien que la situation de certains pays en développement du point de vue de leur dette extérieure se soit améliorée, la dette et l'endettement pèsent encore lourd pour bon nombre d'entre eux. Les Nations Unies, les institutions financières internationales et le secteur privé ont tous un rôle à jouer dans l'allègement de la dette des pays les plus lourdement endettés. Il importe également que les partenaires au développement honorent leurs engagements.

53. Enfin, les Nations Unies doivent continuer à se pencher sur la relation entre le système financier international et le développement. L'application de mesures multilatérales destinées à renforcer la cohésion entre la gestion financière, commerciale et

monétaire internationale faciliterait l'action des pays en développement.

54. **M^{me} El Midaoui** (Maroc) souligne la nécessité que la communauté internationale accorde plus d'attention à la stabilité et au développement des pays en développement afin de les aider à s'intégrer au système économique et financier mondial. Les mesures concrètes prises par les partenaires au développement en ce qui concerne la dette et l'APD sont bonnes mais insuffisantes. Ni les engagements pris lors de la Quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha ni les calendriers fixés lors de la Sixième Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong n'ont été tenus. Au contraire, on a assisté à un regain de protectionnisme et à l'accroissement des subventions. Sa délégation se déclare préoccupée et frustrée devant l'incertitude qui continue de peser sur l'aboutissement des négociations, depuis l'échec de la réunion de juin à Potsdam du groupe des quatre. La communauté internationale est loin de tenir sa promesse de faire du commerce le moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté. En même temps, l'APD continue de diminuer et la dette et son service d'augmenter.

55. Les effets négatifs de la dette extérieure sur les efforts de développement des pays en développement sont encore accentués par la baisse des cours des produits de base et, par conséquent, des recettes d'exportation, la hausse des taux d'intérêt et le fait que la dette extérieure doit être remboursée en devises. C'est pourquoi sa délégation approuve la suggestion du Secrétaire général (A/62/151, par. 23) que les institutions financières internationales adoptent un système où elles empruntent et prêtent dans les monnaies de leurs pays clients. La viabilité de la dette ne doit pas être fondée uniquement sur la primauté de son service mais doit comprendre une évaluation des conditions à remplir pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, sa délégation appuie la recommandation du Secrétaire général (A/62/151, par. 35) que l'endettement tolérable soit redéfini comme étant le niveau d'endettement qui permet à un pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avec l'assurance que les ratios d'endettement n'auront pas augmenté en 2015 et l'appel lancé à la Commission des droits de l'homme pour la rédaction de lignes directrices sur les programmes d'allègement de la dette extérieure pour veiller à ce que la nécessité d'assurer le service de

cette dette ne compromette pas l'aptitude à honorer les obligations au titre de la réalisation de droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux.

56. Le système financier international a un impact direct sur les relations des pays en développement avec les institutions financières internationales, d'une part, et avec les pays développés, d'autre part. L'établissement de liens plus étroits entre les pays et entre les régions faciliterait le transfert d'informations et de connaissances, l'accroissement de la productivité et l'amélioration des niveaux de vie, mais entraînerait également la propagation des effets des chocs et des crises. Sur ce point, elle se réjouit de la contribution apportée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à travers son Système de gestion de la dette et d'analyse financière. En sa qualité de membre du Forum des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, du Groupe des onze, le Maroc se félicite des résultats macroéconomiques obtenus dans les pays en développement au cours des 20 dernières années et des progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement de la participation de ces pays aux processus de décision des institutions financières internationales. Il faut que les pays en développement aient leur mot à dire dans les décisions touchant l'ensemble de la communauté internationale, et participent à la rédaction des normes et règles internationales régissant le système financier international.

57. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (A/62/151, par. 9), les pays en développement prêtent aux pays industrialisés. En fait, le volume net des flux financiers des pays en développement vers les pays développés a progressé de 533 milliards de dollars en 2005 à 662 milliards de dollars en 2006. Les coûts de plus en plus élevés du service de la dette sont l'une des raisons de cet accroissement, qui représente une perte de coûts d'opportunité pour les pays en développement, car ces ressources auraient pu leur servir à accroître l'investissement intérieur et à accélérer la croissance. C'est pourquoi sa délégation fait sienne la déclaration (A/62/151, par. 12) selon laquelle une réforme des institutions financières internationales, en donnant plus de voix aux pays en développement, accroîtrait l'adhésion aux mesures qu'elles prescrivent.

58. Il importe que le système financier international continue de promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et l'élimination

de la pauvreté, tout en mobilisant des sources de financement du développement et en établissant un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non-discriminatoire.

59. **M^{me} Osman** (Soudan) fait observer que s'il y a lieu de se réjouir de l'amélioration continue de la situation de la dette extérieure dans son ensemble, cette amélioration n'en masque pas moins les problèmes de la dette de certains pays ou groupes de pays, en particulier de ceux qui ne participent pas à l'Initiative PPTE ou à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Cette situation perpétue l'engrenage de la pauvreté et de la dépendance à l'égard de l'aide et bloque la mise en œuvre des stratégies et des plans nationaux de développement et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris des Objectifs du Millénaire pour le développement.

60. Le Soudan est aux prises avec un ensemble de difficultés complexes et qui lui sont propres. À la fin de 2006, sa dette extérieure s'élevait à plus de 27 milliards de dollars en valeur nominale, ce qui était équivalent à environ 55 % de son PIB et 340 % de ses exportations et représentait un accroissement d'environ 9 milliards de dollars depuis la fin de 2000. Cet accroissement est dû pour environ les deux-tiers à une nouvelle accumulation d'arriérés de paiement à ses créanciers membres ou non du Club de Paris. Tous les indicateurs montraient que la dette extérieure du Soudan était en fait intenable. Cette dette menace la stabilité macroéconomique et la croissance et entrave les efforts entrepris pour éliminer la pauvreté, atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, créer la cohésion sociale, honorer les obligations résultant des accords de paix signés et favoriser la reconstruction et le redressement. Face aux insuffisances ou aux retards de l'aide des donateurs et aux chocs extérieurs liés aux prix du pétrole, son gouvernement a du mal à honorer ses obligations. La dette a forcé le Soudan à recourir à des mécanismes non concessionnels pour financer des programmes destinés à faire face aux disparités régionales du développement, notamment dans le domaine des projets d'infrastructure.

61. Son gouvernement a mis en œuvre un vaste ensemble de réformes économiques, sociales et politiques, touchant notamment la libéralisation du commerce, la privatisation et le système bancaire. En contrôlant les dépenses et en augmentant les recettes, il

a réussi à faire tomber l'inflation de 130 % en 1996 à moins de 10 % en 2006. Dans le même temps, le taux de croissance du PIB est passé de 6 % en 1997 à plus de 10 % en 2006. Par ailleurs, une Unité de gestion de la dette extérieure a été créée au sein de la Banque centrale du Soudan. Cette unité est chargée d'améliorer la gouvernance, la transparence et le sens des responsabilités et contribue à la gestion macroéconomique, notamment en formulant une stratégie globale de gestion de la dette.

62. Toutefois, malgré ces actions – à une époque où il est confronté à d'énormes difficultés – le Soudan n'a bénéficié d'aucune des initiatives d'allègement de la dette, qui restent subordonnées à une conditionnalité politique. Elle demande plus de souplesse à cet égard et exhorte les donateurs à tenir compte de cette situation, notamment dans le cas des pays qui répondent aux conditions requises pour l'allègement de leur dette.

63. **M. Zainal Abidin** (Malaisie) déclare qu'en lisant les rapports présentés à la Commission, il a été frappé par l'inégalité des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs convenus, par l'inertie actuelle du monde et par la façon dont la communauté internationale se contente de répéter les mêmes platitudes. Il se félicite du sensible accroissement de l'APD depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, des promesses d'engagements additionnels assortis d'échéances, notamment de la part de l'Union européenne, et du fait que certains États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont atteint ou même dépassé l'objectif de 0,7 %. Il est toutefois préoccupant qu'une bonne partie de l'accroissement de l'APD depuis 2002 soit consacré à l'allègement de la dette et à l'aide technique et humanitaire; que le volume de ressources affecté au développement soit beaucoup plus faible que celui indiqué dans les statistiques sur l'aide; que l'aide au développement apportée par les pays de l'OCDE ait baissé de 5,1 % en dollars constants en 2006 par rapport à 2005; et que, même si l'APD atteint 0,36 % du revenu national brut en 2010, elle restera encore bien en deçà de l'objectif de 0,7 %. La question clé est de savoir si l'APD contribue réellement à promouvoir le développement.

64. Les crises éclatent et disparaissent, mais le système financier international reste le même. Quelques progrès ont été enregistrés en 2006 au FMI, en ce qui concerne la révision des quotes-parts pour les

pays dont celles-ci étaient les moins représentatives de leur importance économique. Il souligne qu'il importe de progresser sur les réformes et d'avoir un clair engagement politique, notamment des États membres développés, à faire des progrès sensibles dans la seconde phase, afin d'assurer les membres qui ont déjà fait un premier paiement en voyant leurs quotes-parts rognées par l'augmentation spéciale de la première phase, que la réforme des quotes-parts sera un exercice crédible et significatif et qu'ils bénéficieront d'une réforme plus large et plus exhaustive lors de la seconde phase.

65. Du fait de la première phase de la réforme, la quote-part de la Malaisie a été ramenée de 0,70 à 0,68 %, alors même que les calculs du FMI indiquaient que, sur la base des formules de calcul traditionnelles, elle aurait dû être portée à 1,4 %. L'absence de progrès dans la seconde phase est donc préoccupante, d'autant que les débats sur la formule de calcul des quotes-parts devraient prendre fin au printemps 2008.

66. Le problème plus large, dont les questions des voix et de la participation ne sont qu'une petite partie, a trait à la légitimité, à la crédibilité et à la pertinence à venir du FMI. Le fait que nombre de pays en développement ont remboursé la majeure partie, sinon la totalité, de leurs prêts et ne tiennent guère à en prendre de nouveaux témoigne de l'ampleur de leur mécontentement devant les fortes pressions exercées par le Fonds. L'expérience a montré que les pays en développement ont mieux supporté les mesures d'austérité que les pays développés. Ainsi, la Malaisie a ramené son déficit budgétaire de plus de 5 % en 2000 à environ 3 % aujourd'hui. Les pays en développement ont des difficultés, non pas avec l'austérité en soi, mais avec le fait d'être forcés d'imposer inutilement des mesures d'austérité sur la base d'une perception idéologique plutôt que pragmatique et réaliste du monde. Pour conserver sa légitimité, sa crédibilité et sa pertinence, le FMI doit revenir à son mandat initial, se fonder davantage sur le pouvoir d'analyse et la persuasion et cesser d'être un instrument aux mains des riches et des puissants.

67. L'instabilité croissante du système économique international entrave sérieusement les efforts déployés par les pays en développement pour connaître une croissance économique durable et améliorer le sort de leurs populations. Cela n'est nulle part plus flagrant que dans le domaine des finances internationales. Il y a à peine quelques mois, les mêmes instruments

financiers novateurs qui avaient permis aux pays qui n'étaient pas solvables d'emprunter et aux risques d'être distribués de façon plus égale entre les institutions financières mondiales ont également permis à la contagion de s'étendre, une fois que la réalité s'était imposée. Au nombre des boucs émissaires figuraient le Président du Conseil des gouverneurs du Système de la réserve fédérale et les sociétés de notation financière. Comme au lendemain de la crise financière asiatique, où les reproches avaient également été adressés aux agences de notation, rien n'a été fait, parce que le système actuel accentue l'avidité. À ce propos, il convient de noter que si le reste du secteur de la vente au détail a souffert aux États-Unis, les entreprises qui vendent des articles de luxe ont encore affiché un volume de ventes florissant et une robuste croissance, creusant encore l'écart entre les nantis et les pauvres.

68. Pour survivre et prospérer, les pays en développement sont contraints d'adopter des politiques macroéconomiques solides et parfois peu orthodoxes. On leur a reproché d'accumuler des réserves de change pour se prémunir contre les crises financières internationales. On a dit qu'à l'excédent du compte courant de la Chine correspondait une demande équivalant à 0,75 % du PIB du reste du monde. Il a été conseillé aux pays en développement de maintenir un juste équilibre entre les hausses éventuelles des coûts d'intermédiation d'une telle politique, d'une part, et le coût d'une future crise à l'échelle du système, d'autre part. Cependant, cela n'est pas chose facile, car les activités les plus susceptibles d'occasionner une crise à l'échelle du système ont peu de chances de provenir d'acteurs économiques situés dans le monde en développement. La conception d'instruments financiers de plus en plus inédits fait qu'il est difficile de prévoir l'ampleur des crises futures, et aucune position de repli ne tient compte de la nécessité de protéger le bien-être des citoyens des pays en développement. Son gouvernement continuera de s'inspirer des politiques macroéconomiques qui lui ont été utiles par le passé, en les adaptant à la réalité actuelle. Ainsi, il prévoit une croissance de 6 à 6,5 % en 2008. En outre, avec une croissance de l'investissement privé et de la consommation privée estimée respectivement à 9,5 % et 7,9 %, le revenu par habitant devrait progresser de 6,8 %. La Malaisie continuera également de détenir de substantielles réserves financières.

69. Face à la turbulence qui caractérise le système financier international, il est de plus en plus difficile aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement. La réforme du système financier international doit se poursuivre diligemment et doit être axée sur les aspirations des pauvres du monde au développement.

70. **M. Muburi-Muita** (Kenya) juge inquiétant l'accroissement constant des flux de ressources des pays en développement vers les pays développés, car il va à l'encontre des perspectives de développement des premiers. Ces sorties de capitaux, si elles contribuent peut-être à redresser les déséquilibres courants, dénotent des insuffisances auxquelles il faut remédier. L'insuffisance de ressources ne peut être invoquée comme condition critique des efforts de développement des pays en développement alors même que ces pays maintiennent d'importants volumes de ressources dans les pays développés. L'impuissance à redresser cette situation témoigne de l'incapacité du système financier international à trouver des moyens de retenir ces ressources pour financer le développement des pays pauvres. L'allègement de la dette ne constitue pas un nouvel apport significatif de ressources pour le développement et ne peut donc être considéré comme APD. Si la tendance actuelle se poursuit, les pays en développement ont peu de chances d'atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

71. La réforme de l'architecture financière internationale est lente et particulièrement dure pour les pays en développement, dont le niveau de participation aux processus de décisions des principales institutions financières ne reflète pas leur grand nombre ni leur influence sur les systèmes mondiaux. Il faut faire face à la nécessité d'accroître l'influence, la participation et la représentation des pays en développement au processus de décision du FMI et de la Banque mondiale, et renforcer les mécanismes financiers régionaux, afin de favoriser la coopération et l'autonomie de ces pays.

72. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide n'a pas été pleinement prise en compte dans les structures de décaissement du FMI et de la Banque mondiale, notamment celles qui ont trait au financement de programmes en Afrique. Par ailleurs, les décaissements de l'APD sont de plus en plus subordonnés à des conditions de gouvernance et de

réforme politique. Bien que nombre de pays africains aient fait des progrès sensibles à cet égard, des critères différents sont utilisés pour la formulation des conditionnalités à appliquer à des pays se trouvant dans des situations similaires dans d'autres parties du monde.

73. D'après le rapport du Secrétaire général (A/62/151), la dette extérieure des pays en développement a augmenté en valeur nominale en 2006, passant de 2 742 milliards de dollars à 2 851 milliards de dollars. Cet accroissement, combiné à celui des transferts nets de ressources des pays en développement vers les pays développés, fait peser une réelle menace pour les perspectives de développement des premiers et, s'il n'y est pas remédié, ne peut que déboucher sur de plus gros déséquilibres financiers mondiaux et de plus graves inégalités de développement. Les initiatives d'allègement de la dette telles que l'IADM et l'Initiative PPTTE sont inadéquates, notamment parce qu'elles ne répondent aux problèmes de pays en développement fortement endettés comme le sien, qui ne sont pas considérés comme « pauvres ». Il faut revoir la classification des pays et les critères de viabilité de la dette afin de garantir plus d'équité et de veiller à avoir un impact réel sur les pays concernés. La tendance qui se dessine à considérer l'allègement de la dette comme APD doit être réexaminée, car elle défie la connaissance traditionnelle de deux aspects importants mais différents du financement international et de la coopération. Quoi qu'il en soit, la vraie solution au problème de la dette des pays en développement, c'est l'annulation totale de leur dette.

La séance est levée à 12 h 45.